

adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Comme les cultivateurs de l'Ouest sont très à court d'argent par suite des faibles ventes de céréales, le ministre nous assurerait-il que le projet de loi visant à doubler le montant des avances en espèces sans intérêt, consenties sur les céréales entreposées dans les fermes, figurera en tête de liste du programme législatif du gouvernement pour la présente session?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme la question porte sur les priorités du programme législatif du gouvernement, il vaudrait mieux, je pense, la poser au leader de la Chambre ou au premier ministre. Néanmoins, les journaux ont indiqué à plusieurs reprises que cette question était désormais hautement prioritaire.

LES TRANSPORTS

LE PROBLÈME DES TRANSPORTS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il indiquer les intentions du gouvernement quant au problème chronique et fort ancien des transports dans les provinces atlantiques?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question nous préoccupe. Elle est d'une très réelle importance, non seulement pour la région en cause, mais pour tout le Canada. La Commission canadienne des transports a entrepris d'étudier les problèmes des transports dans la région atlantique et j'espère qu'elle présentera un rapport, même provisoire, dans le courant de cette année.

En outre, nous espérons toujours recevoir certaines suggestions des premiers ministres des provinces atlantiques. Nous pourrions alors examiner toutes les suggestions offertes, dans l'espoir de prendre des mesures constructives pour améliorer les transports dans cette région.

M. Coates: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'organiser un nouveau voyage, dans cette région, du comité permanent des transports et communications qui soumettrait ensuite des mémoires? Peut-il nous dire aussi si le gouvernement compte faire une concession spéciale à l'égard des tarifs exorbitants imposés aux chargements

[M. Southam.]

inférieurs à une wagonnée, tarifs qui nuisent gravement, à l'heure actuelle, aux expéditeurs des provinces atlantiques?

L'hon. M. Hellyer: Je dirai, monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question, que le gouvernement n'a pas changé son attitude quant à un voyage possible de ce comité parlementaire dans la région atlantique. C'est un projet que le comité devra examiner dès qu'il sera constitué et qu'il aura élu un président. Alors, nous discuterons volontiers avec le comité, par l'intermédiaire du président, des mesures à envisager. Quant à la seconde question, je ne suis pas en mesure pour le moment de faire des commentaires détaillés.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre a-t-il reçu des protestations au sujet de l'abandon du service-voyageurs du National-Canadien à Terre-Neuve et de la décision afférente de la Commission canadienne des transports, et quelle mesure le gouvernement songe-t-il à prendre?

L'hon. M. Hellyer: J'ai reçu des protestations, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami conviendra que nous déplorons tous l'abandon du service-voyageurs dans diverses régions du pays. C'est, dans notre mode de vie, un changement auquel on s'habitue difficilement, mais mon honorable ami conviendra aussi que des changements technologiques se produisent dans notre société et que, de plus en plus, les gens voyagent en avion ou en voiture. C'est un fait aussi qu'à mesure que le coût du transport ferroviaire augmente et que le nombre de voyageurs diminue, il devient de plus en plus impossible de maintenir tous les services qu'on fournissait dans le passé. C'est sans doute pour cela que la Commission canadienne des transports a autorisé cet abandon. Des gens en souffriront, et je le regrette autant que mon honorable ami, mais cela semble faire partie d'un courant plus ou moins irréversible.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songerait-il à différer une décision dans cette affaire jusqu'à ce que le comité ait pu tenir des séances à Terre-Neuve?

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas sûr que cela soit en mon pouvoir, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, c'est à la Commission canadienne des transports d'en décider. Toutefois, il peut en être appelé de cette décision; or, autant que je sache—mais je puis me tromper—on n'en a pas encore appelé.